



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu’à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 9 novembre 2020 à 19 h 30 à la salle Saint François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2020-0073 Lot vacant situé au nord de la propriété sise au 1081, rue Brière 2 226 488 du cadastre du Québec - Autoriser l’aménagement d’une garçonnière dans une nouvelle habitation située sur un terrain ayant une superficie de 1400,8 mètres carrés au lieu que le terrain ait une superficie minimale de 1500 mètres carrés et devant être raccordé au réseau d’égout sanitaire municipale afin qu’une garçonnière soit autorisée; - Autoriser que la porte d’entrée de la garçonnière soit située au sous-sol au lieu d’être située au rez-de-chaussée de l’habitation.
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2020-0074 1134, rue Lavallée 2 532 243 du cadastre du Québec Autoriser une bande de protection riveraine minimale de 10 mètres liée à un milieu humide isolé, au lieu de 60 mètres, tel que prescrit par la réglementation. La réglementation de zonage en vigueur prescrit une bande de protection riveraine minimale de 60 mètres pour tout milieu humide isolé.
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2020-0076 950, montée Sainte-Thérèse 6 195 271 du cadastre du Québec Autoriser que la remise et le pavillon de jardin puissent être attenants l’un à l’autre au lieu d’être séparés par une distance minimale de 1,5 mètre.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

MESURES SPÉCIALES

Tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures, à moins que ladite séance ne puisse pas être tenue avec la présence du public.

Tout intéressé peut également transmettre par écrit ses observations, au plus tard le 9 novembre 2020, 16 h, de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste
greffe@ville.prevast.gc.ca	Me Caroline Dion, greffière Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0



La séance sera également diffusée en direct par l'entremise de la page Facebook de la Ville. Le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : <https://www.facebook.com/villedeprevost>.

Donné à Prévost, ce 20^e jour d'octobre 2020.

Caroline Dion, notaire
Greffière